DÉCISION DU CONSEIL

du 9 octobre 2007

portant nomination de cinq membres et de trois suppléants slovènes au Comité des régions

(2007/662/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement slovène,

considérant ce qui suit:

(1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ([1]).

(2) Cinq sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. SOVIČ, M. KOVAČIČ, M[me] PEČAN, M. ŠTEBE et M. HALB. Deux sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. COLARIČ et de la démission de M. KOVŠE. Un siège de suppléant du Comité des régions devient vacant à la suite de la nomination de M[me] MAJCEN en tant que membre (changement de mandat),

DÉCIDE:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membres:

M. Franci ROKAVEC, župan Občine Litija,

M. Franci VOVK, župan Občine Dolenjske Toplice,

M[me] Irena MAJCEN, županja Občine Slovenska Bystrica (changement de mandat),

M. Aleš ČERIN, podžupan Mestne občine Ljubljana,

M[me] Jasmina VIDMAR, članica občinskega sveta Mestne občine Maribor,

et

b) en tant que suppléants:

M. Antón ŠTIHEC, župan Mestne občine Murska Sobota,

M. Blaž MILAVEC, župan Občine Sodražica,

M. Jure MEGLIČ, podžupan Občine Tržič.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Par le Conseil
Le président
F. TEIXEIRA DOS SANTOS

([1]) JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.